

JOURNEE
SCIENTIFIQUE
F2RSM PSY

10 octobre 2024

Benjamin Dujardin

IPA PSM
sur le pôle 59 G 21



PSYCHOTROPES

Contributions de l'IPA visant l'optimisation du recours aux psychotropes.

- 2 déclinaisons orientées par la fiche de poste:
- Contribution directe: auprès d'une population ciblée recevant de la CLOZAPINE (0,8 etp en pratique clinique).
- Contribution indirecte: auprès des collègues médecins et IDE par la mise en place et le pilotage d'un protocole local de coopération interprofessionnelle (sur les 0,2 etp de temps de missions transversales).

Contributions de l'IPA visant l'optimisation du recours aux psychotropes.

- L'accompagnement des personnes recevant la CLOZAPINE:
 - Décidé en retour de formation avec le médecin chef de pôle sur la base d'une amélioration des pratiques du pôle.
 - Mené en autonomie, en responsabilité propre, considérant la iatrogénie attendue et recherchant les DME.
 - Coordonné de A à Z (logistique, parcours de soin, ...), si nécessaire avec l'appui (occasionnel) du psychiatre et des infirmière.s.

Contributions de l'IPA visant l'optimisation du recours aux psychotropes.

- La coopération locale interprofessionnelle:
 - Construite au gré du D.E IPA, sur la base d'une pratique clinique infirmière antérieure qui posait déjà question.
 - Portée auprès de l'institution.
 - Pilotée sur un temps dédié (sur le temps de missions transversales) en amont (co-animateur du temps de formation/sensibilisation) et en aval (pilotage des indicateurs qualité, de l'APP).

47,8 %
de prescription
médicale à +
de 12 semaines

0 %
comportements
pro-actifs

75,38 %
de prescriptions médicales
sans réévaluation de
médecin psychiatres



Contributions de l'IPA visant l'optimisation du recours aux psychotropes.

Outre une utilisation plus appropriée des BZD ce protocole suggère:

- Un renforcement du lien entre le secteur et les médecins généralistes, les pharmacies, les infirmiers libéraux.
- Un soutien à la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) pour les médecins généralistes.
- Un soutien aux médecins psychiatres dans la prise en compte de ce problème de santé publique.
- Une reconnaissance salariale de la montée en compétence des infirmier.ères délégué.es (attribution d'une prime à la coopération de 100€ bruts/mois).
- La production de données brutes dont la recherche pourrait s'emparer.